PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur

RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST que les véhicules de :

- catégorie internationale :	N2
- genre :	châssis-cabine pour CAM ou pour VASP
- marque :	RENAULT
- type :	44AHL1
- variantes :	CC - CL - C4
- versions :	30 - 32 - 35 - 38 - 41 - 44 - 47 - 50 - 53 - 56 - 59 - 62 - 65

livrés en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

Cette extension est motivée par l'introduction :

- d'un réservoir à carburant de 80l et 135l aluminium,
- d'un frein de rampe en option,
- de la suspension mécanique arrière avec ressorts dissymétriques,
- de la majoration du poids du ralentisseur électromagnétique sur PTAC/PTRA et de la mise à jour des réglages moteurs et classes environnementales correspondantes.

Nota : néant.

Mentions particulières : néant.

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro **L-0033-06-03**

Fait à LYON, le 22 novembre 2007

l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines

Denis MONTES

Fait à LYON, le 22 novembre 2007

Pour le directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

Deleted: ¶